

CONTRAT LEGUMES

Maraîcher:

La ferme de Liserole
Zone Artisanale
39700 Orchamps

tel: 06.95.68.61.48
@: lafermedeliserole@gmail.com

Les producteurs adhérents de l'Amap des Halles s'engagent:

- à fournir des produits de bonne qualité organoleptique, environnementale et sociale, selon les modalités définies en commun avec les consommateurs
- à assurer la transparence sur le fonctionnement de leur exploitation, les méthodes de production, l'origine et la traçabilité des produits, la situation économique et l'alerte sur d'éventuelles difficultés
- à participer à la vie de l'Amap en organisant les distributions hebdomadaires, en informant les consommateurs

Consommateur:

Nom et prénom:
Adresse:
Tel:
Courriel:

Le consommateur s'engage:

- à respecter les modalités de fonctionnement définies en commun
- à respecter les modalités de paiement
- à participer une ou deux fois par saison à la distribution des paniers

Le consommateur adhère à l'Amap des Halles à partir du 20/05/2021 jusqu'au 16/12/2021. Il prend 31 paniers d'une valeur de 10€ chacun pour un montant total de 310€ répartis sur 8 mois.

Il remettra 6 chèques de 40€ et 2 de 35€ à l'ordre de Thomas Seguin.

Fait à: le:
Les producteurs Le consommateur

CONTRAT LEGUMES

Maraîcher:

La ferme de Liserole
Zone Artisanale
39700 Orchamps

tel: 06.95.68.61.48
@: lafermedeliserole@gmail.com

Les producteurs adhérents de l'Amap des Halles s'engagent:

- à fournir des produits de bonne qualité organoleptique, environnementale et sociale, selon les modalités définies en commun avec les consommateurs
- à assurer la transparence sur le fonctionnement de leur exploitation, les méthodes de production, l'origine et la traçabilité des produits, la situation économique et l'alerte sur d'éventuelles difficultés
- à participer à la vie de l'Amap en organisant les distributions hebdomadaires, en informant les consommateurs

Consommateur:

Nom et prénom:
Adresse:
Tel:
Courriel:

Le consommateur s'engage:

- à respecter les modalités de fonctionnement définies en commun
- à respecter les modalités de paiement
- à participer une ou deux fois par saison à la distribution des paniers

Le consommateur adhère à l'Amap des halles à partir du 20/05/2021 jusqu'au 16/12/2021. Il prend 31 paniers d'une valeur de 10€ chacun pour un montant total de 310€ répartis sur 8 mois.

Il remettra 6 chèques de 40€ et 2 de 35€ à l'ordre de Thomas Seguin.

Fait à: le:
Les producteurs Le consommateur

